



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Nouvelle structure de développement du hockey d'excellence de Hockey Québec au Bas-Saint-Laurent : des pourparlers sont en cours

Mont-Joli, le 23 février 2016 – En soirée hier, après la rencontre de la Commission scolaire avec Hockey Bas-Saint-Laurent, le député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, la mairesse de Mont-Joli, M^{me} Danielle Doyer, et le président du comité de gestion TGV Desjardins – Aiglons, M. Benoît Arsenault, des pourparlers ont débuté entre les parties. Au cours des prochains jours, des discussions auront lieu et les partenaires du sport-études hockey de l'école du Mistral espèrent toujours une conclusion du dossier en faveur de Mont-Joli.

« Cette ouverture de la part de Hockey Bas-Saint-Laurent montre que le dossier des changements de la structure de développement du hockey d'excellence dans la région n'est pas clos. La Commission scolaire a à cœur le développement harmonieux de ses élèves-athlètes et reste ouverte aux discussions pour offrir le meilleur service possible aux jeunes qui font le choix de s'inscrire en sport-études », a souligné M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale de la Commission scolaire.

Rappelons que les conséquences de la réorganisation projetée de la structure de développement du hockey d'excellence sur la Commission scolaire des Phares sont importantes :

- la perte d'élèves-athlètes de son propre territoire reconnus comme participant à un programme sport-études en hockey, et ce, de la troisième à la cinquième secondaire;
- une diminution de la subvention destinée aux services périphériques pour les programmes en sport-études, compte tenu de la perte d'élèves-athlètes;
- le non-respect de la signature du protocole d'entente pour le renouvellement de la reconnaissance sport-études en division midget espoir.

La décision de Hockey Bas-Saint-Laurent aurait aussi des impacts sur les familles et les jeunes athlètes qui désirent se développer. Elle engendrerait :

- une augmentation des frais pour les parents des jeunes de la troisième à la cinquième secondaire de la Commission scolaire des Phares, en raison de l'hébergement et du transport vers une autre institution scolaire (dépense annuelle supplémentaire évaluée de 7 300 \$ à 7 900 \$);
- une augmentation des frais pour les parents des jeunes de la troisième à la cinquième secondaire de la Gaspésie ou des Îles-de-la-Madeleine, qui devraient se rendre à Rivière-du-Loup pour pratiquer leur sport au lieu de s'arrêter à Mont-Joli (dépense annuelle supplémentaire évaluée à 1 900 \$);
- le devancement du départ des jeunes de la Commission scolaire des Phares vers une autre institution scolaire, avec une augmentation très significative des frais.



-30-

Source : Madeleine Dugas, directrice générale
Commission scolaire des Phares
418 723-5927, poste 1010

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.